

Conduite à tenir par le personnel en cas d'Accident Exposant au Sang et aux liquides biologiques

1. Premiers soins

- En cas de piqûre :

- **Lavage (eau et savon)**
- **Antiseptie (5 minutes minimum) par :**
 - **daikin**
 - **eau de javel diluée au 1/10^e**

- En cas de projection sur une muqueuse (œil, bouche...) : lavage à l'eau ou au sérum physiologique (5 minutes)

2. Avec son accord, prélever le patient-source pour les sérologies VIH et VHC (si elles ne sont pas connues)

Le tube VIH doit être porté **en urgence** pour obtenir le résultat **dans l'heure** :

- **de préférence** par coursier ou par l'agent accidenté lui-même
- ou envoyé par valise : indiquer «urgent AES» sur le sac
- **Le jour** : prévenir le laboratoire de Virologie de l'arrivée du tube VIH (poste 2 9483)
- **La nuit** (18h-8h) et les **jours fériés** : prévenir le laboratoire des Urgences (Biochimie B) de l'arrivée du tube VIH

Le tube VHC est envoyé par le circuit habituel non urgent

3. Faire inscrire l'accident sur le registre des accidents du travail bénins par le responsable du service

4. Si la sérologie du patient-source est positive ou impossible à connaître (exemple : aiguille traînante)

Consulter un des médecins référents pour la prophylaxie anti-VIH (délai optimum : 4 heures, maximum : 48 heures)

- **Le jour** (8h-18h) : appeler directement un des médecins référents (voir liste)
- **La nuit** (18h-8h) et les jours fériés : consulter au Service des Urgences

Si un traitement est prescrit : les médicaments sont délivrés à la Pharmacie de l'hôpital avec l'ordonnance et le certificat initial (CMI) établis par le même médecin.

Commencer le traitement tout de suite.

5. Dans tous les cas, contacter la Médecine du travail (poste 2 9801) dans les 2 jours

Quelque soit le statut sérologique VIH du patient-source :

- **Pour l'enquête épidémiologique** qui permet une meilleure prévention des accidents du travail
- **Pour le suivi sérologique anonyme**, le contrôle des vaccinations (notamment contre l'hépatite B) et, si nécessaire, le bilan biologique, obligatoire pour la prophylaxie anti VIH.

Hôpital Saint-Louis
Centre Hospitalo-Universitaire et de Recherche

MÉDECINS RÉFÉRENTS

Maladies infectieuses

Postes : 2 9611 - 2 9607 - 24683

Pr J.M. MOLINA - Pr W. ROZENBAUM

Dr N. DE CASTRO - Dr J. PAVIE

Dr M. LAGRANGE - Dr M. LAFAURIE

Dr N. COLIN - Dr D. PONSCARME

Dr A. RACHLINE - Dr S. GALLIEN

Dr K. SALLIOT - Dr S. PERRET

Médecine interne

Postes : 2 9763 - 2 9780 - 2 9766 ou 2 9765

Pr D. SERENI

Dr C. LASCOUX-COMBE

Dr C. PINTADO (poste 2 4973)

Immuno-Hématologie

Postes : 2 9690 - 2 6306

Pr E. OKSENHENDLER

Dr L. GÉRARD (poste 2 4731)

Service des MST

Postes : 2 9924 - 2 4275 - 2 4278

Dr M. JANIER – F.J. TIMSIT

Urgences

Poste 2 4457 ou BIP 481

Dr P. TABOULET